



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019

Le **lundi 28 janvier 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

Absent(s) non excusé(s):

Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET ENEDIS CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE - CM/19/007

Par délibération du 27 septembre 2018 CM/18/105, la Ville de Le TRAIT, s'est engagée à participer à la COP 21 locale de la Métropole Rouen Normandie et à contribuer à la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial à travers une série de mesures programmées à court et moyen termes.

La Ville de Le Trait, aux côtés de l'ADEME, s'est également engagée dans la labellisation Ci'ergie dont le pré diagnostic établi en décembre 2018, permet d'obtenir un avis favorable dans l'engagement de cette démarche pour 4 ans.

Dans le cadre du processus de labellisation, la Ville sera évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air dont:

- L'approvisionnement énergétique, eau et assainissement
- Le patrimoine

Aussi, la Ville de Le Trait vient de s'engager aux côtés de Dalkia sur un contrat de performance énergétique en électricité, un des premiers de ce modèle en Normandie.

Enedis est gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du Trait, réseau auquel sont connectées les énergies renouvelables et qui s'adapte aux nouveaux usages de consommation. De par son activité et dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique.

Dans ce contexte, sollicitée par la Ville de Le Trait, Enedis propose de l'accompagner dans ses démarches engagées et dans ses projets de transition énergétique.

Les Parties conviennent de structurer la collaboration autour de 3 axes prioritaires :

- *La mise à disposition des données énergétiques en électricité*
- *L'accompagnement des projets d'autoconsommation collective*
- *La lutte contre la précarité énergétique*

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature par les Parties.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération n° CM/18/105 en date du 27 septembre 2018 portant sur l'engagement dans la COP 21,
VU délibération n° CM/18/125.

CONSIDERANT cette convention comme un outil à la mise en œuvre de de la politique environnementale engagée dans le cadre de la COP 21 et Cit'ergie.

DÉCIDE D'APPROUVER les modalités de la convention présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les documents s'y afférent.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
29 janvier 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

